



Résolution générale

CONGRÈS DU SNPTES - LILLE 2021 / CONSEIL NATIONAL DU SNPTES - CHASSENEUIL DU POITOU 2022

➔ **PARTIE 2 - Défense du service public** p.26 à 43

PARTIE 2 - Défense du service public

p.26 à 43

A – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

I. Enseignement supérieur28

- 1₁ Moyens financiers de l'enseignement supérieur
- 1₂ Gouvernance des établissements d'enseignement supérieur
- 1₃ Formation initiale
- 1₄ La Formation tout au long de la vie
- 1₅ L'université est un lieu des savoirs pour tous
- 1₆ La transmission des savoirs
- 1₇ Vie étudiante
- 1₈ Enseignement supérieur et territoire

II. La Recherche publique36

- 2₁ Moyens financiers de la recherche
- 2₂ Recherche et développement
- 2₃ La science ouverte

III. L'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche39

IV. Un espace européen pour l'enseignement supérieur et la recherche39

B – ÉDUCATION NATIONALE

I. Politique éducative40

II. Formation initiale – socle commun40

III. Orientation42

IV. Formation initiale diversifiée42

V. Poursuite d'études dans l'enseignement supérieur43

VI. L'informatique de l'État et le numérique pour l'éducation43

- 6₁ L'hébergement et la gestion des données informatiques doit rester intégralement du ressort de la fonction publique et sur le territoire national, pour des raisons évidentes de sécurité et de protection des données
- 6₂ Une éducation au numérique est plus que jamais indispensable pour tous : élèves, enseignants, familles, en veillant à remédier aux fractures sociales et aux inégalités d'accès aux équipements et à Internet

VII. Les opérateurs nationaux de l'éducation nationale43



2

Défense du service public



Les défis globaux qui se dressent face à nos sociétés sont de plus en plus nombreux : réchauffement climatique, effondrement de la biodiversité, crise énergétique, crise démocratique, propagation de fausses informations, montée des extrêmes, etc.

Récemment, la pandémie engendrée par le Sars-Cov-2 nous a ainsi rappelé, cruellement, deux faits. Le premier est qu'aucune société ne doit se croire à l'abri de problématiques mondiales inédites qui peuvent frapper à tout moment. Le deuxième réside dans le constat que seule la connaissance et sa diffusion nous permettent de relever les défis qui se dressent devant nous.

Plus que jamais, il est donc nécessaire d'accroître notre connaissance et de la transmettre au plus grand nombre de citoyennes et citoyens de tout âge. Ceci conduit le SNPTES à défendre un positionnement central de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein de notre société et plus largement au sein de l'Europe.

Le SNPTES revendique la nécessité d'un ministère de plein exercice pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Le SNPTES propose ainsi que le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche soit sorti du pacte de stabilité.

Le SNPTES réaffirme en outre le caractère indéfectible du lien unissant l'enseignement supérieur et la recherche. L'enseignement supérieur doit s'appuyer sur les résultats de la recherche et la recherche se nourrir des interactions avec les étudiantes et étudiants.

Recherche et enseignement supérieur doivent être libres, foisonnants et désintéressés si l'on veut répondre aux enjeux globaux. Ceci renforce l'idée que ces deux vastes domaines reposent nécessairement sur un service public le plus fort possible. Seul le service public permet de se projeter sur le temps long et de pouvoir prendre les risques inhérents à ces activités indispensables à notre société.



I. Enseignement supérieur

Le SNPTES demande que les moyens nécessaires soient affectés de manière pérenne aux établissements d'enseignement supérieur afin de réaliser l'ensemble de leurs missions : la formation initiale et continue tout au long de la vie, la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société, l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle, la diffusion de la culture humaniste et de la culture scientifique, technique et industrielle, la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et la coopération internationale.

Le SNPTES demande en outre que la sensibilisation et la formation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable soient ajoutées à la liste des missions du service public de l'enseignement supérieur.

Comme nous l'avons rappelé en introduction, avoir un enseignement supérieur et une recherche de qualité ouverts à tous sans distinction sociale est donc un enjeu fondamental pour notre pays.

1. Moyens financiers de l'enseignement supérieur

Malgré les annonces gouvernementales arguant de hausses budgétaires, les crédits effectifs par étudiant sont en baisse régulière depuis plus de 10 ans, mettant en péril les missions de service public de

l'enseignement supérieur, en particulier les conditions d'études et de réussite.

L'accroissement démographique étudiant n'a en effet jamais été réellement pris en compte dans les dotations aux établissements, particulièrement dans les universités. Or, cet accroissement démographique devrait perdurer jusqu'à ce que la génération 2010 sorte de l'enseignement supérieur. L'État ne peut plus se défaire sur l'engagement des personnels pour compenser le sous-investissement structurel.

Le financement des établissements doit être assumé principalement par l'État pour assurer l'équité territoriale. Malgré les efforts engagés par les établissements, le SNPTES constate que leurs ressources propres ne suffiront pas à compenser le désengagement de l'État.

Le SNPTES demande qu'un plan pluriannuel de financement de l'ESR soit mis en œuvre, afin d'avoir une visibilité à court, moyen et long terme, dans l'intérêt de tous. Ce plan doit comporter un volet emploi ambitieux et à la hauteur des besoins.

Le SNPTES demande que l'État et les collectivités locales octroient les moyens aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour rénover entièrement leurs bâtis et infrastructures afin



qu'ils répondent aux exigences les plus élevées de confort et de développement durable.

Le SNPTES s'oppose aux financements par les partenariats public-privé (PPP). Le SNPTES rappelle son opposition à la dévolution du patrimoine aux établissements, si elle n'est pas accompagnée de moyens suffisants et pérennes.

Le SNPTES sera extrêmement vigilant sur la mise en place de sociétés publiques locales universitaires (SPLU) rendue possible par la loi 3DS (loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale). Ce type de nouvelle entité de droit privé, même s'il repose sur des acteurs publics, interroge bien plus qu'il ne répond aux problématiques patrimoniales des universités.

Le SNPTES s'oppose à ce que les universités et établissements publics d'enseignement supérieur puissent recourir, seuls ou à travers une SPLU, à des emprunts sur le long terme. C'est à l'État, le cas échéant, d'emprunter pour financer la gestion et la rénovation du patrimoine de ses établissements.

Le SNPTES s'oppose à toute perte de compétences et de prérogatives des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur la gestion de leur patrimoine propre.

1.2 Gouvernance des établissements d'enseignement supérieur

Le SNPTES est très attaché au maintien des dispositions du code de l'éducation qui prévoient que les établissements publics soient gérés de façon démocratique avec le concours de l'ensemble de la communauté universitaire.

Le SNPTES a toujours défendu une approche collégiale et démocratique de la gouvernance des établissements. La loi Enseignement Supérieur et Recherche de 2013 a permis de rééquilibrer cette collégialité dans les conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), mais le nombre de sièges accordé aux personnels BIATSS reste insuffisant alors que

ces personnels représentent la moitié des effectifs et que leur statut prévoit qu'ils concourent directement à l'accomplissement des missions de recherche, d'enseignement et de diffusion des connaissances et aux activités d'administration corrélatives.

Pour le SNPTES, donner les pleins pouvoirs aux équipes présidentielles conduit à rompre avec une gestion collégiale indispensable à la bonne marche de l'enseignement supérieur.

Pour le SNPTES, les présidentes et présidents d'établissements d'enseignement supérieur doivent nécessairement pouvoir justifier d'une période d'exercice avérée dans un établissement de l'enseignement supérieur.

Le SNPTES revendique que toute personne en charge d'une direction ou présidence d'établissement, de même que les recteurs et recteurs délégués à l'enseignement supérieur, soient titulaires d'un doctorat. En ce sens, le SNPTES demande l'abrogation du *décret n°2015-1617 du 10 décembre 2015 portant modification des modalités de nomination des recteurs*.

Le SNPTES demande que les représentants élus des personnels soient en mesure d'assumer la totalité de leurs responsabilités dans le cadre des instances, en ayant la possibilité notamment de pouvoir bénéficier d'un suppléant au sein de ces instances.

Le SNPTES revendique que les établissements dotent leur Comité Social d'Administration (CSA) d'un nombre suffisant de sièges pour un réel dialogue social. Le SNPTES demande donc aux établissements d'opter pour le nombre maximal de sièges qui leur est permis d'avoir au sein de leur CSA.

Le SNPTES exige que tous les établissements du supérieur, quelle que soit leur taille, disposent au minimum d'une formation spécialisée du CSA d'établissement dédiée aux questions de santé, sécurité et conditions de travail. Le SNPTES revendique la mise en place de formations spécialisées de service et encourage qu'elles prennent en considération les spécificités locales liées à la santé et aux risques professionnels.

réat permettraient, après une rationalisation de l'ensemble des structures actuelles, d'amplifier nettement l'action des personnels de l'orientation. Ces plateformes permettraient de concentrer dans des unités de lieu, un guichet unique pour les familles, les enseignants du secondaire comme du supérieur mais aussi les entreprises, notamment, celles du bassin d'emploi. Ceci conduirait non seulement à une meilleure reconnaissance des personnels d'orientation et de leur métier, mais aussi à un décloisonnement des communautés éducatives.

En outre, ce décloisonnement est essentiel pour que s'articule plus efficacement le bac-3 et bac+3. Pour le SNPTES, il faut créer davantage de passerelles et d'échanges entre le lycée et les établissements du supérieur. Pour cela, les communautés ont besoin de temps, ce qui implique que soient recrutés massivement des personnels de toutes catégories.

Le SNPTES milite pour que les établissements du supérieur accueillent régulièrement des enseignants, notamment du secondaire, d'une part pour leur présenter les offres de formation, d'autre part pour maintenir un lien avec les enseignants-chercheurs et enseignants du supérieur, notamment pour discuter des programmes scolaires en vigueur dans les lycées.

Le SNPTES est favorable à ce que des accompagnements individualisés soient mis en place dans les formations post-bac afin de conduire les étudiantes et étudiants à la réussite. Notamment, le SNPTES demande que le maximum soit entrepris en licence où l'échec reste trop élevé. Ceci peut prendre la forme de parcours de remédiation, de compléments au cursus, de tutorat, etc.

L'accès aux études supérieures pour des étudiantes et étudiants avec un baccalauréat professionnel doit être facilité par ce type d'aménagements. De plus, les formations professionnalisantes, notamment celles sélectives comme les BTS et les BUT, doivent accueillir le maximum de bacheliers technologiques et professionnels qui souhaitent poursuivre dans le supérieur.

Afin de faire réussir le plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants, le SNPTES revendique que

les taux d'encadrement à l'université soient alignés sur le mieux-disant européen.

Les étudiants étrangers doivent être accueillis de manière spécifique dans les établissements d'enseignement supérieur. Les établissements doivent mettre en œuvre des dispositifs d'apprentissage du français et des accompagnements dédiés qui peuvent en partie judicieusement s'appuyer sur d'autres étudiantes et étudiants. Cet investissement de la part d'étudiants référents doit être rémunéré et valorisé dans les cursus.

Le SNPTES est favorable à un dispositif de passerelles assurant à tout étudiant et toute étudiante la possibilité de se réorienter facilement tout au long de son cursus.

Le dispositif Licence-Master-Doctorat (LMD) en trois blocs distincts rend obsolète la sélection à l'intérieur de chacun des blocs. Le SNPTES, en accord avec les organisations syndicales étudiantes demande la suppression de cette sélection injuste et incohérente.

Le SNPTES s'oppose à toute discrimination qui aurait lieu lors des processus de sélection des étudiantes et étudiants, notamment pour l'entrée en master. Seuls les critères académiques peuvent prévaloir.

Le SNPTES ne s'oppose pas à la sélection en première année de master du moment que celle-ci repose sur un équilibre juste entre le droit à la poursuite d'études et le maintien d'une exigence du diplôme.

Les secteurs publics et privés doivent enfin reconnaître la place du doctorat. Le SNPTES demande que le doctorat soit reconnu dans le cadre des conventions collectives et accords de branche, il défend une meilleure reconnaissance du doctorat dans la fonction publique.

L'État doit se montrer exemplaire dans la reconnaissance du doctorat par des voix spécifiques de recrutement de la fonction publique, notamment dans la haute fonction publique.

Le SNPTES exige que toute étudiante ou tout étudiant qui effectue ses travaux de thèse au sein d'une école doctorale voit son travail de recherche financé par une bourse ou un salaire fixe. Ceci doit conduire à un accroissement substantiel des bourses de thèses, y compris Cifre quel que soit le domaine académique de formation.

Le SNPTES demande que chaque étudiante ou étudiant en thèse dispose de l'environnement matériel nécessaire à sa réussite (locaux, matériel informatique, etc.)

Le SNPTES milite pour que la durée normale de travaux de thèse en vue de l'obtention d'un doctorat en formation initiale soit de 3 ans et ne dépasse pas 4 ans. De plus, porteur de valeur d'inclusion, le SNPTES encourage toute adaptation de cursus favorisant l'accès au Doctorat aux personnes en situation de handicap. Le SNPTES n'accepte pas que des étudiantes et étudiants soient mis dans la précarité en raison de durées de thèse excessives et en appelle à la responsabilité des directeurs de thèse et des écoles doctorales.

Le SNPTES recommande à chaque fois que possible que la direction de thèse associe au moins un co-directeur/co-directrice.

Le SNPTES considère que la formation par alternance peut, pour un nombre important de formations, permettre une meilleure insertion professionnelle de nos élèves et étudiants. L'alternance permet aussi de développer les liens déjà nombreux entre les entreprises et l'enseignement supérieur. Concernant la voie de l'apprentissage, le SNPTES revendique que la création de centres de formation d'apprentis soit étendue à l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR).

Le SNPTES encourage la mise en place de stage dans les formations de l'enseignement supérieur. Le SNPTES souhaite que les stages bénéficient d'une gratification quelle que soit leur durée.

1.4 la Formation tout au long de la vie

Le SNPTES revendique la mise en place d'un véritable service public de la formation tout au long de la vie qui serait copiloté entre le ministère du travail et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour le SNPTES, la formation tout au long de la vie doit être conçue comme un cursus spécifique à part entière.



1.5 L'université est un lieu des savoirs pour tous

Les universités ont des spécificités qui les distinguent parmi les établissements de l'enseignement supérieur. Elles accueillent notamment la plus grande part d'étudiantes et d'étudiants et sont dans leur immense majorité sans sélection pour le cursus Licence ; toutes les autres formations étant quant à elles sélectives.

Les universités doivent demeurer aussi le lieu de tous les apprentissages aux savoir-faire les plus sophistiqués et aux savoir-être les plus rigoureux. Mais elles ont aussi à répondre à de nouvelles exigences face à des publics diversifiés.

Les universités doivent être pleinement ouvertes sur et pour la société.

Les universités doivent concilier la transmission de connaissances et savoirs émancipateurs indispensables à chaque citoyenne et citoyen et une formation leur permettant de développer une carrière professionnelle.

Universités et écoles se doivent donc d'être pleinement et davantage accessibles, et à même d'accompagner dans leur projet toutes celles et ceux qui souhaitent acquérir de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences au cours de leur vie, notamment les personnes sans diplômes et les demandeurs d'emploi.

Pour le SNPTES, les universités doivent être dotées des moyens nécessaires à l'accueil de tous les citoyennes et citoyens qui souhaiteraient librement accroître leurs connaissances et compétences.

Le SNPTES revendique que les entreprises participent davantage aux coûts de la formation de leurs salariés dont elles tirent un bénéfice.

1.6 La transmission des savoirs

L'évolution des moyens techniques de diffusion et de partage de l'information a amené la communauté éducative à repenser la pédagogie. Ainsi, de nouveaux supports peuvent être envisagés pour enrichir les formations et aider à la transmission de connaissances. Cependant, il est à souligner que tous ces moyens (vidéo, cours transmis à distance,

applications nomades, etc.) ne sont en soi qu'un complément, un enrichissement dans la formation mais en aucun cas la révolution que certains, souvent éloignés du terrain, voudraient vendre.

Les cours en ligne ouverts à tous peuvent être un apport intéressant, mais ils ne doivent pas pallier le manque d'enseignants et d'enseignants-chercheurs.

La dématérialisation de certains outils pédagogiques doit conduire à une plus grande disponibilité des enseignants auprès des étudiants pour un suivi individualisé.

Toutes les formes de pédagogie doivent être encouragées (pédagogie inversée, espaces dédiés non formels...) dès lors qu'elles s'inscrivent dans une démarche d'apprentissage et non dans une approche d'économie de moyens.

Les moyens humains nécessaires doivent être alloués pour permettre à la France de combler son retard en matière d'innovation pédagogique, notamment en personnels dédiés.

Le SNPTES milite pour que les supports dématérialisés restent accessibles à toutes étudiantes et étudiants pendant dix ans après leur diplomation.

Le SNPTES encourage les établissements d'enseignement supérieur à mettre à disposition du plus grand nombre de citoyennes et citoyens des supports de connaissances dématérialisés pour lutter contre la désinformation.

1.7 Vie étudiante

Parce que notre nation a plus que jamais besoin que ses citoyennes et citoyens expriment leur plein potentiel dans la formation de leur choix, le SNPTES revendique que soit mis en place un revenu universel pour toutes les étudiantes et tous les étudiants indépendants fiscalement. Ce revenu serait au moins de 1000 € par mois pour les étudiants décohabitants du domicile parental et d'au moins 400 € par mois pour ceux restant au domicile familial. Ce revenu serait versé sur 12 mois et remplacerait l'ensemble des aides et bourses actuellement offertes.

Conformément à ses valeurs, le SNPTES réaffirme son engagement dans la lutte contre toutes les discriminations, et revendique un accompagnement pour favoriser l'accessibilité et l'accès aux savoirs des personnes en situation de handicap. Les problématiques d'accès à l'éducation, aux études, de l'insertion, du maintien et du retour dans l'emploi constituent des enjeux de société fondamentaux.

L'accompagnement social des étudiantes et étudiants exige un hébergement décent et une restauration saine et équilibrée. Cette mission incombe au réseau des CROUS. Le SNPTES, par l'intermédiaire de ses représentants élus dans les différentes instances du réseau CROUS, milite pour assurer la pérennité des œuvres universitaires qui garantissent à tout étudiant des conditions de vie favorables à la poursuite d'études. Conformément aux missions dévolues aux CROUS, le SNPTES exige que les restaurants et les lieux d'hébergement universitaires soient gérés par les œuvres.

Face à la pénurie d'hébergement dénoncée régulièrement par le SNPTES, il est urgent de mettre en œuvre une politique nationale volontaire en la matière dans la perspective d'un véritable service public du logement étudiant. Cette politique doit absolument s'accompagner de moyens humains et financiers supplémentaires.

La création et rénovation des logements doit se faire au niveau des standards les plus élevés de l'habitat à haute qualité énergétique et de confort de vie.

Pour le SNPTES, il est inacceptable que des étudiantes et étudiants aient des difficultés pour se nourrir correctement. Le SNPTES demande que chaque campus puisse disposer d'un lieu de restauration géré par le CROUS. Les points de restauration diversifiée n'ont pas vocation à se substituer aux restaurants servant des repas complets à un prix abordable.

Le SNPTES souhaite que soient privilégiés lorsque c'est possible, des circuits courts entre producteurs locaux et restaurants universitaires. Le SNPTES encourage l'utilisation de produits alimentaires issus de l'agriculture biologique et raisonnée.

Le SNPTES encourage également les CROUS à mettre en œuvre les dispositifs de récupération et de valorisation des déchets et invendus issus de la délivrance de repas.

La santé, les soins et plus globalement l'accompagnement social doivent être développés et soutenus. Il n'est pas acceptable de mettre en péril la santé des étudiantes et étudiants faute de moyens.

Le SNPTES demande la création de centres de soins médicaux au cœur des campus permettant, notamment grâce au tiers payant, d'assurer un accès direct



aux soins. Ces centres médicaux doivent couvrir l'ensemble des besoins de santé : médecine générale, gynécologie, psychiatrique, psychologique, ergothérapie, etc.

Le SNPTES soutient toutes les actions menées en faveur de la parentalité estudiantine (accès aux crèches, périscolaire, etc.)

L'accès à la culture, au sport doit être facilité et les initiatives épaulées. Les infrastructures sportives ont besoin d'être renforcées en nombre et en qualité. Des pass-cultures doivent être maintenus et diversifiés par les régions et l'État.

Les activités artistiques, sportives et associatives doivent être encouragées par les établissements et valorisées dans les cursus des étudiantes et étudiants.

La vie associative étudiante, véritable liant entre notre société et les lieux de transmission du savoir, doit être soutenue et accompagnée de moyens suffisants. Il s'agit là d'un vecteur de développement de la citoyenneté.

Le SNPTES demande que tous les établissements d'enseignement supérieur accompagnent les étudiantes et étudiants pour accéder plus facilement au statut d'étudiant sportif de haut niveau et au statut d'étudiant artiste de haut niveau et leur permettre de poursuivre la pratique par l'aménagement de leur parcours de formation.

1. Enseignement supérieur et territoire

Le SNPTES rappelle qu'il n'est pas opposé aux regroupements d'établissements dès lors qu'ils sont porteurs d'un projet fondateur sérieux basé sur la formation et la recherche et qu'ils suscitent l'adhésion de la communauté. Le SNPTES s'oppose à la seule vision comptable de projets.

Le SNPTES est fondamentalement attaché à un fort maillage territorial des établissements d'enseignement supérieur, permettant l'accès au plus grand nombre à des formations universitaires de qualité, tant dans le cadre d'un cursus initial que dans le cadre d'une formation tout au long de la vie.

Le SNPTES demande qu'au bout de 4 années d'existence, tous les campus connectés fassent l'objet d'une évaluation pour déterminer si ceux-ci améliorent réellement les possibilités d'accès à l'enseignement supérieur pour les étudiantes et étudiants éloignés des campus classiques. Ce bilan devra également prendre en compte la qualité de l'environnement professionnel de l'ensemble des personnels intervenant dans les campus connectés.

La communauté universitaire doit répondre à un double défi, ancrer les établissements dans un territoire et faire des campus un modèle en termes de protection de l'environnement et de la biodiversité :

- le SNPTES veut faire des campus des lieux ouverts sur la Cité ;
- les campus implantés dans les nouveaux quartiers doivent être réalisés dans une démarche de construction concertée ;
- l'articulation entre vie des campus et vie des territoires doit devenir une réalité et une source d'enrichissement mutuel entre la communauté universitaire et la société ;
- la diversification de l'implantation de l'offre de formation doit favoriser l'accès à l'enseignement supérieur. Le dialogue et le partage des responsabilités entre établissements d'enseignement supérieur et collectivités territoriales, sur ce point, doivent donc être renforcés et formalisés.



Snptes

II. La Recherche publique

Le SNPTES rappelle que pour être efficace et porteuse de progrès pour la société, la recherche doit être libre, à priori désintéressée et foisonnante. Pour le SNPTES, vouloir diriger par le haut la recherche en ciblant de manière restrictive des domaines prioritaires est néfaste et contre-productif. Le SNPTES défend donc l'indépendance et la liberté de recherche des personnels de la recherche.

Le SNPTES défend la recherche fondamentale la plus ambitieuse et exige que les équipes de recherche aient les moyens de la mener.

Le SNPTES défend la complémentarité de l'ensemble des acteurs français de la recherche publique. Entre la pluridisciplinarité de certains ou la spécificité plus forte des autres, leur ancrage local ou leur faculté à mailler le territoire national, etc. chaque opérateur participe à la richesse de la recherche publique française.

Le SNPTES défend le principe d'organismes de recherche en tant que réels opérateurs de recherche et non agences de moyens.

Le SNPTES renouvelle son attachement aux unités mixtes de recherche (UMR), outil essentiel en matière de recherche partenariale entre les universités et les organismes de recherche permettant la cohé-

sion entre l'ensemble des acteurs de la recherche dans un esprit collaboratif.

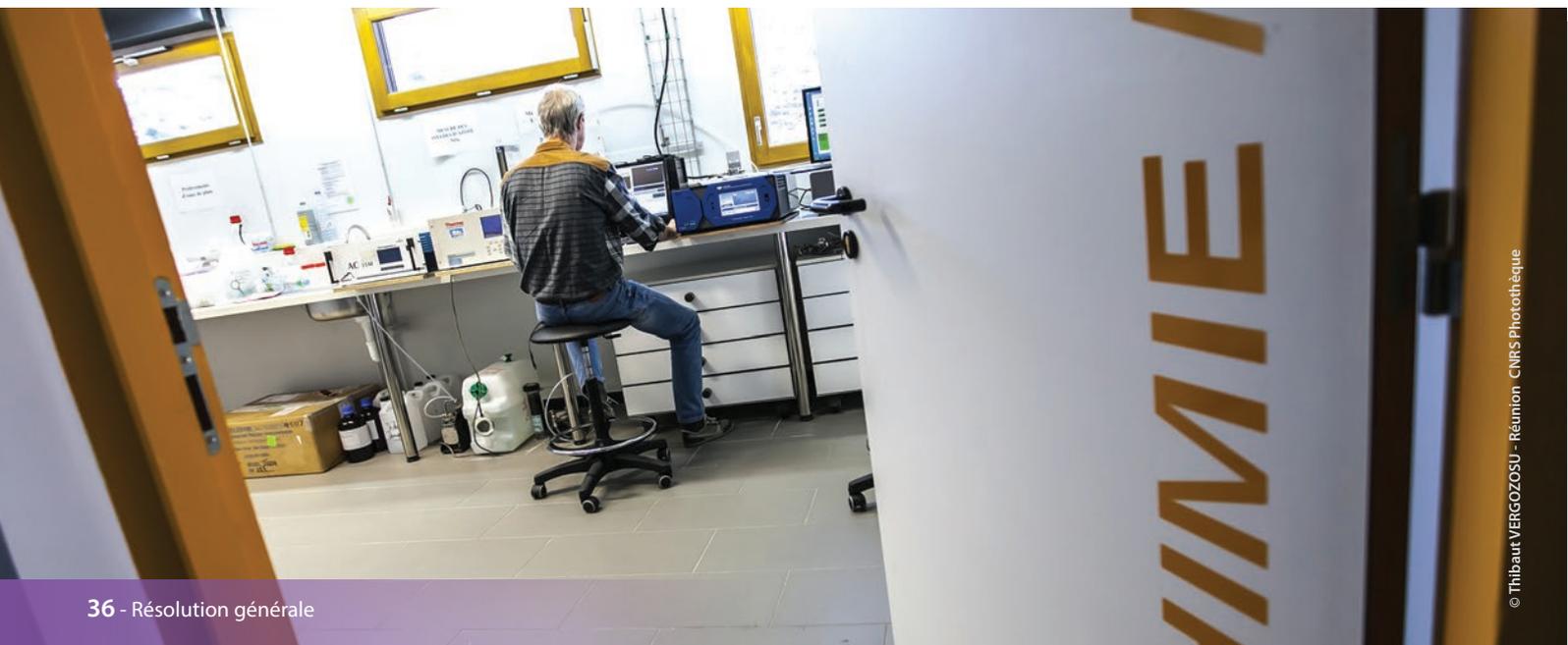
La recherche est un processus au temps long qui impose le recrutement de personnels sur des emplois pérennes. La fonction publique d'État offre un cadre adapté au développement de la recherche et à sa continuité sur le temps long.

2.1. Moyens financiers de la recherche

Le SNPTES revendique un financement récurrent et pluriannuel des activités de recherche à la hauteur des besoins. En particulier, le SNPTES exige que les moyens pérennes soient donnés afin d'assurer, entre autres, le recrutement des personnels permanents, de toutes catégories, nécessaires à la conduite de la recherche. La recherche française, et bien évidemment les personnels en position précaire, souffrent du perpétuel renouvellement imposé par des crédits récurrents sous-dimensionnés.

Le SNPTES n'a pas d'opposition de principe au financement par projets dès lors que celui-ci n'a pas vocation à assurer le fonctionnement quotidien de la recherche ; celui-ci doit être financé par des crédits de base à la hauteur des besoins.

Le SNPTES reconnaît des vertus aux appels à projets lorsque ceux-ci permettent une amélioration des



projets au travers du jugement porté entre pairs ou quand ces financements ponctuels importants permettent de débloquent des verrous scientifiques ou d'acquérir des équipements spécifiques. Pour le SNPTES, ceci n'est rendu possible que par des taux d'attribution des financements qui tendent à dépasser 50% chaque année. En effet, lorsqu'un consortium composé notamment de structures de recherche publique se met en place pour définir un projet commun de recherche et demander le soutien de l'État via l'ANR, il est absurde financièrement et humainement parlant, que ce projet ne puisse pas à terme être soutenu.

Le SNPTES demande donc que les crédits d'intervention de l'ANR lui permettent d'atteindre l'objectif du financement d'au moins 50% des projets déposés chaque année.

Le SNPTES milite pour que l'agence nationale de la recherche (ANR) devienne le guichet unique à tout appel à projet de recherche avec une standardisation, dans la mesure du possible, de l'ensemble des appels à projets.

Le SNPTES travaille à ce que les procédures d'attribution des financements par appels à projets (AAP) soient les plus transparentes possibles et reposent sur des possibilités effectives d'améliorations des projets. Pour cela, le SNPTES demande notamment que soit mis en place un historique des évaluations lors de dépôts successifs en cas de refus de financement opposé par l'ANR ou tout autre guichet. Par la mise en place d'un historique, les demandes de modifications contradictoires des rapporteurs seraient évitées entre deux évaluations.

La temporalité de l'AAP de l'ANR peut aussi être questionnée. Il est frustrant de devoir attendre un an si la mauvaise évaluation du projet est basée sur une incompréhension dans le dossier. Le SNPTES trouve pertinent de mettre en place une session de rattrapage pour les projets presque matures et des possibilités d'échanges accrues entre experts et porteurs.

Le SNPTES demande qu'il soit fait appel aux fonds structurels européens pour financer plus largement des projets innovants.

Le SNPTES exige une redéfinition des financements sur projets – notamment les programmes d'investissements d'avenir (PIA), les initiatives d'excellences (IDEX), les initiatives science, innovation, territoires, économie (ISITE) – qui ne soit pas basée sur la seule concurrence entre établissements, à terme destructrice, en interne comme en externe.

Le SNPTES propose une réorientation du CIR en direction des petites et moyennes entreprises (PME) et des petites et moyennes industries (PMI) innovantes, sources d'emplois futurs. Le crédit impôt recherche (CIR) ne doit plus être une aubaine fiscale mais un outil fiscal permettant réellement le développement de l'innovation profitable à l'économie de la France et au rayonnement de sa recherche.

2.2 Recherche et développement

La recherche fondamentale et l'innovation sont liées et complémentaires mais elles répondent à des attentes différentes. La recherche fondamentale constituant le patrimoine immatériel de l'État, il est donc logique que l'État en soit le financeur majoritaire.

L'innovation utile à nos sociétés concerne l'ensemble des champs disciplinaires et les sciences humaines et sociales ont un rôle de premier plan à jouer.

Dans un cadre déontologique strict et contrôlé, le SNPTES encourage la consolidation des liens unissant la recherche publique et la recherche privée au profit de la résolution des enjeux de société.

Le SNPTES demande que soit entreprise une rationalisation radicale de l'ensemble des structures de valorisation de la recherche. Au fil des ans, l'environnement de la valorisation de la recherche s'est complexifié et est devenu illisible pour l'ensemble des partenaires publics et privés.

Le SNPTES revendique ainsi la mise en place d'une plateforme dédiée à la valorisation, à l'interface des partenaires académiques, institutionnels et industriels et qui ferait office de guichet unique pour toutes les activités liées à la valorisation.

Le SNPTES revendique, pendant une période donnée, la gratuité de la licence d'un brevet pour l'entreprise créée par un docteur qui a participé à son dépôt lors de ses activités de thèse.

Par ailleurs, s'il doit y avoir transfert de technologies vers des petites et moyennes entreprises (PME) et des petites et moyennes industries (PMI) innovantes, il est essentiel que les personnels scientifiques à l'origine des travaux de recherche conduisant à ce transfert y soient associés.

Le SNPTES milite pour une meilleure reconnaissance du doctorat dans l'emploi privé comme public. Les docteurs sont les meilleures ambassadrices et ambassadeurs de la recherche et de ce qu'elle peut apporter au sein de la société.

2.3 La science ouverte

Le SNPTES milite pour l'ouverture de la science et soutient toutes les actions visant à promouvoir les résultats de la recherche publique.

Le SNPTES encourage les chercheuses et les chercheurs, mais aussi les établissements, à s'émanciper des revues scientifiques en mettant en place des plateformes en ligne d'évaluation et de publication d'articles et ouvrages scientifiques.

Le SNPTES milite pour que tous les services communs de documentation puissent jouer pleinement leurs rôles dans la promotion, la valorisation et la coordination des activités de sciences ouvertes.

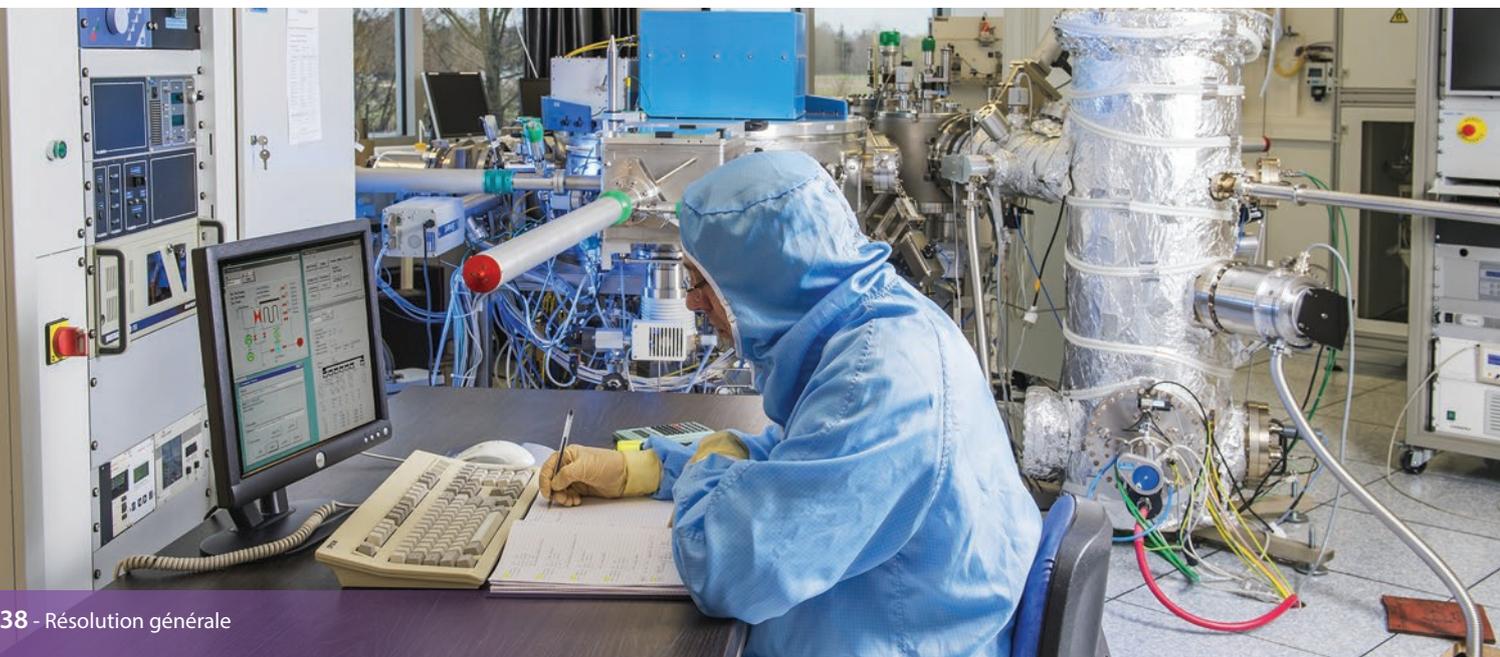
Le SNPTES constate l'aberration actuelle de la publication scientifique où les maisons d'éditions font payer aux établissements le résultat du travail non rémunéré des personnels de ces mêmes établissements. L'essor des outils numériques rend caduc ce modèle économique de l'édition scientifique actuelle qui n'apporte désormais qu'une plus-value marginale.

Le SNPTES encourage la diffusion des rapports d'évaluation d'articles scientifiques en les associant à leur publication.

Le SNPTES défend toute possibilité de diffusion des résultats scientifiques, notamment les résultats considérés comme négatifs.

Le SNPTES encourage les établissements et les équipes de recherche à mettre en place des cahiers de laboratoire numériques et ouverts.

Le SNPTES s'oppose aux évaluations des activités de la recherche qui se baseraient sur une mesure bibliométrique de l'effet de marque des revues scientifiques.



III. L'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le SNPTES exhorte les établissements (universités, organismes de recherches, etc.) et le Haut Conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) à s'accorder afin de délimiter les prérogatives et le rôle de chacun lors des évaluations. Les personnels sont lassés d'avoir à gérer des sollicitations, parfois similaires, parfois contradictoires, de l'ensemble de ces acteurs.

Le SNPTES encourage une évaluation des formations et de la recherche qui repose fortement sur le fond des activités, évaluées entre pairs, et non pas sur des critères quantitatifs stériles. Ceci conformément à la déclaration de San Francisco (DORA) ratifiée par le Hcéres.

Le SNPTES souhaite que le système d'information du Hcéres soit amélioré afin d'automatiser tout ce qui peut l'être. En outre, le système d'information doit permettre aux équipes d'alimenter les informations les concernant au fil de l'eau.

Le SNPTES encourage fortement un retour d'expérience effectif de la communauté d'une année sur l'autre pour conduire à l'amélioration continue des procédures d'évaluation. Ainsi, les retours du terrain permettraient des évolutions graduelles, répondant davantage aux attentes de l'ensemble des acteurs.

IV. Un espace européen pour l'enseignement supérieur et la recherche

Dans un monde où les États essaient d'asseoir leur influence, l'enseignement supérieur et la recherche doivent être considérés comme des instruments de soft power et de diplomatie culturelle de premier ordre.

Les enjeux mondiaux qui se profilent : dérèglement climatique, mouvements de masse de population, pollution, épidémies, etc. nécessitent, et nécessiteront de plus en plus, une coopération forte, des échanges scientifiques et un partenariat basé sur un respect réciproque entre les États. Collectivement, nous ne pourrons faire face à toutes ces problématiques que par les liens que notre enseignement supérieur et notre recherche (ESR) auront su tisser.

L'avenir devrait donc nous conduire à nous poser les questions d'un nouveau modèle d'éducation publique au sein de chaque État, mais aussi, de l'articulation des systèmes éducatifs entre les pays. Le concept d'éducation transnationale est plus que jamais d'actualité.

Dans ce contexte, l'Union Européenne (UE) a un rôle de premier plan à jouer, si ce n'est le premier. Le modèle de société que l'Europe tente de construire au jour le jour fait référence à travers le monde.

Le SNPTES encourage donc le développement d'un enseignement supérieur et d'une recherche au niveau européen. Le SNPTES soutient donc naturellement tous les projets d'universités européennes à la condition qu'ils soient construits avec l'ensemble des personnels concernés.

Pour le SNPTES, nous devons favoriser au maximum les mobilités au sein de l'UE des étudiantes et des étudiants, mais aussi des personnels de l'ESR.

Pour le SNPTES, la France et l'Europe doivent être des terres d'accueil pour les étudiantes et étudiants extra-communautaires mais aussi, des terres d'asile pour tous les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche qui ne peuvent exercer leur profession en toute liberté.

Le SNPTES reste opposé à la mise en place de frais d'inscription différenciés et élevés pour les étudiantes et étudiants extra-communautaires.



I. Politique éducative

L'éducation est un droit, ainsi que la formation tout au long de la vie. Le SNPTES est attaché à une école laïque et inclusive, pourvoyeuse de connaissances, de culture et de citoyenneté. La transmission des connaissances doit s'inscrire dans un projet éducatif global.

Tous les moyens doivent être déployés pour lutter contre le déterminisme social et les inégalités d'accès au droit fondamental à l'éducation.

La réussite de tous est au cœur des enjeux de la politique éducative, et il faut donner les moyens nécessaires aux professionnels de l'éducation de relever ce défi.

L'école vit en interaction avec la société dans laquelle évoluent les enfants et les adolescents. La mission éducative est partagée avec différents acteurs : équipes éducatives, familles, associations, collectivités...

L'école doit être le lieu de l'ouverture au monde, aux autres, de prise de conscience des enjeux futurs (démocratiques, écologiques ...), de développement de la pensée et de l'esprit critique, de débats.

Le bien-être des élèves est au cœur de la politique éducative. Les enjeux de santé sont intégrés au programme scolaire et la lutte contre le harcèlement et les discriminations doit faire l'objet de campagnes tout au long de l'année.

II. Formation initiale – socle commun

La formation initiale obligatoire commune à tous est le premier temps qui correspond à l'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences.

L'école maternelle est la première étape de cette formation initiale. Pour le SNPTES, la scolarité obli-

gatoire à trois ans, avec une possibilité de commencer à deux ans, est un élément essentiel de réduction des inégalités et doit concourir, avec l'aval des familles, au dépistage et à la prise en charge précoces des difficultés, des handicaps, des troubles de l'apprentissage. La communauté éducative doit être formée et sensibilisée à cette question. L'éduca-



tion nationale doit se doter de moyens nécessaires pour accompagner les enfants en difficulté dès le plus jeune âge afin de leur apporter un accueil et une scolarité dans les meilleures conditions.

L'accueil du jeune enfant doit faire l'objet de toutes les attentions, car il nécessite une prise en charge spécifique, par des professionnels sensibilisés et formés pour cette mission.

L'école inclusive doit devenir une réalité. L'école élémentaire doit amener tous les élèves à un niveau leur permettant de poursuivre leur scolarité au collège dans les meilleures conditions possibles. Pour le SNPTES, cela passe par le recrutement d'un nombre suffisant de psychologues de l'Éducation nationale (psychologues scolaires dans le premier degré), et le renforcement des équipes éducatives pour les RASED (Réseaux d'aides aux élèves en difficulté) et autres dispositifs inclusifs.

Pour le SNPTES, il est essentiel que l'organisation des temps d'apprentissage et d'éducation respecte les rythmes des enfants et des adolescents. La détermination des périodes de congés scolaires ne doit pas être fondée sur des contraintes économiques-touristiques : les amplitudes de semaines école-repos doivent être respectueuses de ces rythmes.

La pratique des activités physiques, sportives, artistiques et culturelles doit être encouragée et développée.

L'environnement scolaire est essentiel au bien-être et à la réussite du plus grand nombre. Ceci passe

par l'accessibilité des locaux, leur confort sanitaire, thermique et acoustique, la végétalisation des extérieurs, dans un cadre global de prise en compte des enjeux climatiques.

La restauration scolaire est également un enjeu majeur, et doit répondre à des exigences de respect de l'environnement, par une alimentation saine et équilibrée, en favorisant les circuits courts tenant compte du bien-être animal.

Il est essentiel que la communauté éducative participe activement à la valorisation des déchets et à l'économie énergétique.

Le passage de l'école primaire au collège est une étape cruciale pour les élèves et leur réussite scolaire. Le SNPTES considère que la plus grande attention doit y être apportée, par tous les moyens pédagogiques nécessaires.

Le collège est le lieu où chaque élève doit pouvoir réussir dans le cadre d'un socle commun de connaissances et de compétences. L'enseignement des sciences par l'expérimentation ne doit pas disparaître du collège. L'enseignement et la pratique scientifiques ne doivent pas sombrer dans le 'tout virtuel' et nécessitent la présence impérative de personnels de laboratoire.

Le SNPTES ne permettra pas que les possibilités de travail des élèves en inter et transdisciplinarité soient remises en cause par manque de moyens humains et matériels.



III. Orientation

En aucun cas l'orientation ne doit se réaliser avant la fin du socle commun, ni ne doit être subie par les élèves et leurs familles.

Si le SNPTES refuse toute orientation prématurée, il demande que soit mise en place une vraie politique de l'orientation. Les élèves doivent pouvoir coconstruire leur parcours, modulable jusqu'à l'enseignement supérieur, prenant en compte leurs aptitudes, compétences, acquis et véritables motivations.

Cela nécessite à la fois une formation des enseignants à l'orientation, des créations de postes en

nombre suffisant de psychologues de l'éducation nationale (conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de centre d'information et d'orientation dans le second degré), mais aussi des formes nouvelles d'accompagnement des élèves. L'enseignement valorisant la personnalité, les compétences, affinités, réussites et progressions de chacun, doit être instauré, plutôt que la compétition et la sanction par la note.

Le SNPTES est très attaché à un service public d'Etat de l'orientation.

IV. Formation initiale diversifiée

Malgré les réformes successives menées depuis 2010, le Rapport 2021 de l'Observatoire des inégalités pointe les corrélations entre le parcours scolaire, l'appartenance sociale ou le genre, notables dès la fin du collège.

Pour le SNPTES, il y a sans doute là des enseignements à tirer, et il faudrait une évaluation de l'efficacité des mesures prises en faveur de l'éducation prioritaire (dédoublage des classes en CP et CE1 en REP+ et en REP), et une réflexion sur les moyens à y consentir.

Le socle commun est censé prendre en compte tous les champs, notamment scientifique et technologique. Pour le SNPTES, il n'est pas admissible que l'expérimentation indispensable à l'acquisition des savoirs en sciences et technologies fasse l'objet de modifications des programmes afin d'en baisser les coûts.

Le SNPTES exige le maintien de la pratique dans les enseignements scientifiques et technologiques.

L'épisode de la pandémie a montré les limites et les dangers du « tout numérique ».

Les lycées professionnels doivent être valorisés réellement afin de devenir un élément clé pour la formation et l'insertion des jeunes.



V. Poursuite d'études dans l'enseignement supérieur

Pour le SNPTES, l'ensemble des bacheliers des voies générale, technologique et professionnelle doit pouvoir accéder à une poursuite d'études Formation initiale diversifiée.

Le lien entre le lycée et les études supérieures dans le cadre d'un continuum doit prendre la forme d'un parcours d'orientation, mais aussi de nouvelles formes d'enseignement au lycée et dans l'enseignement supérieur.

La répartition des moyens de l'État doit prendre en compte les spécificités des territoires, dont certains cumulent de nombreuses difficultés.



VI. L'informatique de l'État et le numérique pour l'éducation

6.₁ L'hébergement et la gestion des données informatiques doit rester intégralement du ressort de la fonction publique et sur le territoire national, pour des raisons évidentes de sécurité et de protection des données.

Le SNPTES veillera à ce que la politique de ré-internalisation des hébergements au sein d'infrastructures publiques se poursuive, et que celles-ci soient adaptées aux nouvelles demandes numériques, fiables et sûres.

Le SNPTES défend un service public de l'Éducation nationale, dans les domaines de l'informatique et du numérique, comme pour tous les métiers de l'éducation. L'État doit s'entourer de fonctionnaires

titulaires pérennes pour ne pas perdre sa culture et ses expertises.

D'autre part, il est nécessaire de mettre un terme à l'obsolescence croissante des infrastructures logicielles ainsi qu'à celle des matériels.

6.₂ Une éducation au numérique est plus que jamais indispensable pour tous : élèves, enseignants, familles, en veillant à remédier aux fractures sociales et aux inégalités d'accès aux équipements et à Internet.

La politique éducative doit désormais renforcer l'éducation aux problématiques du numérique : sécurité, Fake news, complotisme, harcèlement ...

VII. Les opérateurs nationaux de l'éducation nationale

Les opérateurs éducatifs nationaux, notamment le réseau Canopé, l'Onisep, le Cned, le Cereq, sont toujours sous l'emprise de fortes contraintes budgétaires et de réduction des emplois statutaires depuis plusieurs années. Le SNPTES dénonce cette dérive qui fait passer au second plan la notion de service public. Devant les mutations profondes engagées par le gouvernement : déconcentration, régionalisation, restructuration, etc., le SNPTES reste vigilant quant au devenir des opérateurs éducatifs et de leurs personnels. Le SNPTES réaffirme donc son attachement aux opérateurs publics existants.

Le SNPTES revendique un plan de grande ampleur pour la formation des personnels, et des moyens financiers à la hauteur des objectifs assignés par le ministère de l'Éducation nationale et ses partenaires, pour assurer l'information et le soutien à la formation.

Il convient de revoir en profondeur les méthodes d'encadrement et les objectifs assignés par le principal donneur d'ordre qu'est le ministère de l'Éducation nationale.

Sections académiques du SNPTES

La liste peut être modifiée, consultez le site <https://www.snptes.fr>

ACADÉMIE	Prénom NOM	Adresse	Tél.	Courriel
AIX-MARSEILLE	Emmanuelle ROSA	UMR-MD1, Inserm U-1261- Aix Marseille Université, Campus TIMONE 27, bd Jean Moulin 13005 MARSEILLE	06 52 40 12 37	emmanuelle.rosa@univ-amu.fr
AMIENS	Virginie PECOURT	Université de Picardie Jules Verne - Ecole Doctorale Sciences Technologie et Santé - 33, rue Saint Leu - 80039 AMIENS cedex 1	03 22 82 79 57	anne-marie.fontaine@u-picardie.fr
BESANÇON	Arnaud ETCHEVERRIA	Université de Franche-Comté	07 63 59 12 11	sa-besancon@snptes.org
BORDEAUX	Pascale GODARD	ISM - UMR 5255 - BAT A12 351, cours de la Libération - 33405 TALENCE	05 40 00 24 27	sa-bordeaux@snptes.org
CLERMONT-FERRAND	Jean-Philippe DESIRONT	Université Clermont Auvergne (UCA), Campus des Cézeaux, 24 avenue des Landais 63178 AUBIERE CEDEX	04 73 40 53 49 06 31 47 73 90	J-Philippe.DESIRONT@uca.fr
CORSE	Philippe OTTAVIANI	Université de Corse - Bâtiment Jean-Toussaint Desanti - Avenue du 9 septembre - Campus Grimaldi - BP 52 - 20250 CORTE	04 95 45 01 30	ottaviani@univ-corse.fr
CRÉTEIL	Bernard VIRGINIE	PARIS 13 UFR-SMBH de Bobigny, 74 rue Marcel Cachin - 93017 BOBIGNY	06 03 05 47 82	sa-creteil@snptes.org
DIJON	Arnaud DEROUSSIAUX	Rectorat de Dijon - DSI - 2 G rue du Général Delaborde - 21000 DIJON	03 80 44 89 05 06 50 65 54 88	arnaud.deroussiaux@yahoo.fr
GRENOBLE	Miguel CALIN	SNPTES - Domaine universitaire - UFR PHITEM bât. B - UGA CS 40700 - 38058 Grenoble cedex 9	04 76 51 45 71	sa-grenoble@snptes.org
GUADELOUPE	Bernard VIRGINIE (administrateur provisoire)	PARIS 13 UFR-SMBH de Bobigny, 74 rue Marcel Cachin - 93017 BOBIGNY	06 03 05 47 82	sa-guadeloupe@snptes.org
GUYANE	Claude CHAUMET	Université de Guyane - Campus de Troubiran BP 20792 - 97337 CAYENNE Cedex	05 94 29 99 19	claudc.chaumet@univ-guyane.fr
LILLE	Delphine RICHER	bât. P7 Cité scientifique - 59491 Villeneuve d'Ascq	03 20 33 59 69	delphine.richer@univ-lille.fr
LIMOGES	Valérie MAGLIULO	Univ. de Limoges - Fac. des Sciences et Techniques 123 Av. Albert Thomas - 87060 LIMOGES Cedex	05 55 45 73 45 06 75 76 41 38	valerie.magliulo@unilim.fr
LYON	Gilles JOANNARD	UCB Lyon1 Maison d'hôtes - 7, rue André Marie AMPERE - Site de la DOUA - 69100 Villeurbanne	06 66 51 00 14	gilles.joannard@univ-lyon1.fr
MARTINIQUE	Gladys GUILLOU	Université des Antilles - Campus de Schoelcher 97233 Schoelcher Cedex	05 96 72 73 30 06 96 83 99 36	gladys.guilou@univ-antilles.fr
MAYOTTE	Chamsidine Madi MNEMOI	LPO SEP CHIRONGUI - BP 12 97620 CHIRONGUI	06 39 29 29 97	sa-mayotte@snptes.org
MONTPELLIER	Thierry VINDOLET	Université de Montpellier, cc 046, place Eugene Bataillon, 34095 Montpellier cedex 05	04 67 14 34 91	sa-montpellier@snptes.org
NANCY-METZ	Emmanuel MAUJEAN	Université de Lorraine - Campus LSH - 54000 Nancy	03 72 74 09 88	emmanuel.maujean@snptes-lorraine.fr
NANTES	Cyrille BROCHARD	Université de Nantes, Faculté des Sciences et Techniques - 2 rue de la Houssinière, BP 92208 - 44322 NANTES cedex 03	02 51 12 52 08	cyrille.brochard@univ-nantes.fr
NICE	Thierry ROSSO	Université de Nice-Sophia Antipolis Parc Valrose - 28, Av. Valrose - 06103 NICE Cedex 02	04 92 07 66 17 06 25 41 63 74	rosso@unice.fr
NORMANDIE	Zolira ROMANSKI	Université de Rouen, 1 rue Thomas Becket 76821 Mont-Saint-Aignan	06 50 88 83 40	zolira.romanski@univ-rouen.fr
NOUVELLE-CALÉDONIE	Ponove KELETAONA	Section SNPTES - BP X4 - 98852 Nouméa Cedex - NOUVELLE-CALEDONIE	00687 973 682	ponove.keletaona@yahoo.fr
ORLÉANS-TOURS	Omer BENDEFFOU-TISSOURASSI	Rectorat d'Orléans-Tours	02 38 79 38 01	Omer.Bendeffou@ac-orleans-tours.fr
PARIS	Thierry DJIKINE	INALCO - 65 rue des Grand Moulins 75214 PARIS Cedex 13	01 81 70 10 93	thierry.djikine@wanadoo.fr
POITIERS	Sébastien AUBINEAU	SHA - Com. et insertion - 8, Rue René Descartes Bât E15 - 86073 POITIERS CEDEX 9	05 16 01 23 41	sebastien.aubineau@univ-poitiers.fr
POLYNÉSIE FRANÇAISE	Adil ABOUNIDANE	Vice rectorat de la Polynésie française, immeuble papineau rue Tepano Jaussen, 98713 Papeete	87 36 04 23	adil.snptespf@gmail.com
REIMS	Marielle GRIES	Lycée la Fontaine du Vé - Sézanne	06 73 91 42 52	sa-reims@snptes.org
RENNES	Christophe BERDER	CRI, ENIB - Technopôle Brest-Iroise - CS 73862 29238 Brest Cedex 3	02 98 05 66 23	berder@enib.fr
RÉUNION	Patrick RIVIERE	15 avenue René Cassin - 97715 Saint-Denis Messag. Cedex 9	06 92 75 35 20	sa-la-reunion@snptes.org
STRASBOURG	Alain VIERLING	Université de Strasbourg - Direction du Numérique 14 rue René Descartes - 67084 Strasbourg cedex	06 95 00 55 54	sa-strasbourg@snptes.org
TOULOUSE	Patrick PIERA	IEP de Toulouse, 2 ter rue des puits creusés CS 88 526 - 31685 Toulouse cedex 6	06 81 94 49 19	sa-toulouse@snptes.org
VERSAILLES	Jean-Michel BOCHEREL	Université Paris-Saclay - Bâtiment 450 Est 91405 Orsay Cedex	06 95 86 64 82	sa-versailles@snptes.org



Retrouvez sur notre site Internet, la liste actualisée des correspondants SNPTES de nos sections académiques et locales : <http://sections-academiques.snptes.fr>